



UNIVERSITÉ
LAVAL

Chaire de recherche sur le vieillissement

**LIGNES DIRECTRICES POUR LES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LA
CHAIRE DE RECHERCHE SUR LE VIEILLISSEMENT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

Septembre 2023



DEMANDE DE SUBVENTION — PROJET DE RECHERCHE

Mise en contexte

La Chaire de recherche sur le vieillissement offre la possibilité aux chercheurs d'obtenir des fonds afin de développer de nouveaux projets de recherche. Le programme vise à soutenir les chercheurs œuvrant dans le domaine du vieillissement dans les étapes préliminaires d'un projet afin de favoriser l'obtention de subventions externes auprès des organismes subventionnaires. Il vise également à financer des projets de nouveaux chercheurs œuvrant dans le domaine du vieillissement.

Orientations soutenues par la Chaire de recherche sur le vieillissement :

La Chaire de recherche sur le vieillissement vise essentiellement :

- le support à la recherche clinique, épidémiologique et évaluative appliquée au domaine du vieillissement;
- la promotion d'une approche multidisciplinaire en gériatrie et en gérontologie avec une ouverture sur les dimensions psychologique et sociale des personnes âgées;
- le perfectionnement des médecins et des chercheurs œuvrant auprès des personnes âgées.

Autres renseignements :

Les demandes doivent être adressées par courrier électronique à la titulaire de la Chaire de recherche sur le vieillissement, avec copie conforme à la coordonnatrice (voir la section : coordonnées). Le Comité directeur de la Chaire évalue les demandes reçues lors des réunions, qui se tiennent à trois reprises dans l'année. Les fonds sont rendus disponibles une fois le procès-verbal approuvé par le président du comité et acheminé à la Fondation de l'Université Laval.

Critères d'admissibilité :

- Soumettre la demande au moins un mois avant la réunion du Comité directeur de la Chaire¹;
- Le chercheur principal du projet doit réaliser ses travaux de recherche dans le domaine du vieillissement ET au sein du réseau de l'Université Laval ET avoir une affiliation avec le CEVQ ou l'IVPSA;
- Le chercheur ou co-chercheur principal du projet doit être rattaché à la Faculté de médecine
- Le projet de recherche doit être relié au domaine du vieillissement;

¹ Les dates de réunions du comité directeur peuvent être obtenues auprès de la coordonnatrice de la Chaire



UNIVERSITÉ
LAVAL

Chaire de recherche sur le vieillissement

- Le projet de recherche doit être relié aux orientations soutenues par la Chaire de recherche, telles que décrites ci-haut.

Documents à inclure dans la demande :

- Un document d'un maximum de 5 pages décrivant le projet et les principales étapes de réalisation, l'échéancier ainsi que la description du budget. Les références peuvent être insérées en annexe.
- Le curriculum vitae du chercheur principal.

Critères d'évaluation :

- La pertinence, l'originalité et la qualité scientifique du projet de recherche (clarté de la demande, pertinence et rigueur de la méthodologie);
- Le lien avec le domaine du vieillissement;
- La faisabilité (échéancier, budget).

Conditions imposées aux subventions octroyées :

- Un rapport doit être acheminé à la Chaire un an suite à l'octroi de la subvention, décrivant les activités réalisées ainsi que le détail des sommes utilisées;
- La Chaire de recherche doit être nommée comme organisme subventionnaire dans toutes les publications découlant du projet de recherche.

Coordonnées :

Les demandes doivent être acheminées à la titulaire de la Chaire. La coordonnatrice doit être en copie conforme :

André Tourigny

Titulaire de la Chaire de recherche sur le vieillissement

Courriel : andre.tourigny@fmed.ulaval.ca

Coordonnatrice de la Chaire : chaire.vieillissement@fmed.ulaval.ca



UNIVERSITÉ
LAVAL

Chaire de recherche sur le vieillissement

DEMANDE DE BOURSES DE STAGE POSTDOCTORAL (FELLOWSHIP CLINIQUE)

Mise en contexte

La Chaire de recherche sur le vieillissement reçoit régulièrement des demandes de bourses de *fellowship* de la part de finissants du programme de formation spécialisée en gériatrie pour la réalisation de stages de formation postdoctorale à l'extérieur du Québec. Attentive à une utilisation judicieuse de ses ressources financières, la Chaire a voulu préciser davantage les critères d'attribution de ces bourses de stage postdoctoral.

Lors de son assemblée régulière du 16 juin 2015, les membres du Comité directeur de la Chaire de recherche sur le vieillissement de l'Université Laval ont convenu de modifier les lignes directrices adoptées par la Chaire en 2008 pour orienter l'examen des demandes de bourses de stage postdoctoral (*fellowship*) provenant de résidents en formation spécialisée de gériatrie.

Autres renseignements :

La Chaire peut octroyer une aide financière jusqu'à concurrence d'un maximum de 40 000 \$ pour une année. Les demandes doivent être soumises au moins six mois avant le début du stage postdoctoral et doivent être adressées à la titulaire de la Chaire de recherche sur le vieillissement. Les demandes seront examinées par le Comité directeur de la Chaire lors de la réunion suivant le dépôt de la demande. L'aide financière est d'une durée maximale d'une année, renouvelable une fois sur présentation d'une demande complète de renouvellement. La demande peut être transmise par courrier électronique. La lettre de présentation doit obligatoirement porter la signature du demandeur.

Documents à inclure dans la demande :

Le dossier de candidature doit comprendre tous les éléments suivants :

- Une lettre de présentation du candidat ou de la candidate, dans laquelle la nature et la qualité du stage, de même que ses retombées académiques éventuelles en termes d'enseignement et de recherche pour la Chaire, le Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec (CEVQ) et l'Université Laval sont clairement présentées;
- Un curriculum vitae;
- Une lettre de recommandation de gériatres ou de chercheurs ayant participé à la formation du candidat ou de la candidate;
- Une lettre d'appui du chef du département régional de gériatrie ou du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'un centre intégré de services affilié à l'Université Laval, référant à la qualité de la candidature, à la pertinence du stage proposé et à ses retombées pour le CEVQ;



- Une lettre d'appui du chef de la division de gériatrie du département de médecine de la Faculté de médecine de l'Université Laval;

Conditions d'obtention :

- Toute aide financière sera conditionnelle à l'assurance de l'obtention d'un poste ferme en gériatrie dans le réseau d'enseignement clinique de l'Université Laval au retour du stage;
- Tout soutien de la Chaire devra obligatoirement s'accompagner d'un soutien financier du milieu clinique auquel appartient le candidat à parité avec ce que le milieu clinique offrira (jusqu'à concurrence d'un maximum de 40 000\$);
- Le candidat ou la candidate devra démontrer qu'il ou qu'elle a fait toutes les démarches nécessaires pour obtenir au préalable une aide financière d'autres sources (organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux, fondations hospitalières, Faculté de médecine);
- Dans l'éventualité où le candidat obtient une ou plusieurs bourses d'autres sources (organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux, fondations hospitalières, Faculté de médecine), il devra en aviser le titulaire et la coordonnatrice de la Chaire afin que les ajustements nécessaires au montant de la bourse soient effectués.²
- Lorsqu'il y a attribution de plusieurs bourses et que la Chaire ne finance pas le montant maximal proposé (40 000 \$), un montant de 5 000 \$ peut alors bonifier l'aide financière octroyée pour soutenir les activités de recherche du candidat, notamment pour la diffusion et le transfert des connaissances.
- Le candidat ou la candidate devra préciser les démarches faites auprès du milieu d'accueil du stage afin d'obtenir un soutien financier, en termes de bourses ou de revenus cliniques.

Critères d'évaluation :

- La pertinence et la qualité scientifique du stage postdoctoral;
- L'obtention d'autres sources de financement en partenariat avec la Chaire;
- Les retombées académiques éventuelles en termes d'enseignement et de recherche pour la Chaire, le CEVQ et l'Université Laval, au retour du stage.

² Dans le cas de l'obtention de la bourse McLaughlin, les règles d'attribution du vice-décanat exécutif de la Faculté de médecine seront respectées. À cet effet, les autres organismes subventionnaires (dont la Chaire) conviennent du montant de leur bourse respective. Ensuite, le vice-décanat exécutif de la FMED utilise un barème de 70 000 \$ pour faire le calcul de la bourse McLaughlin qui sera octroyée au candidat.



UNIVERSITÉ
LAVAL

Chaire de recherche sur le vieillissement

Conditions imposées aux subventions octroyées :

- Un rapport doit être acheminé à la Chaire un an à la suite de l'octroi de la subvention, décrivant les activités réalisées ainsi que le détail des sommes utilisées;
- La Chaire de recherche doit être nommée comme organisme subventionnaire dans toutes les publications découlant du projet de recherche (s'il y a lieu).

Coordonnées :

Les demandes doivent être acheminées au titulaire de la Chaire. La coordonnatrice doit être en copie conforme lors de l'envoi par courrier électronique :

André Tourigny

Titulaire de la Chaire de recherche sur le vieillissement

Courriel : andre.tourigny@fmed.ulaval.ca

Coordonnatrice de la chaire : chaire.vieillissement@fmed.ulaval.ca



UNIVERSITÉ
LAVAL

Chaire de recherche sur le vieillissement

DEMANDE DE BOURSES DE STAGE POSTDOCTORAL (FELLOWSHIP EN RECHERCHE)

Mise en contexte

Cette bourse, pour un stage postdoctoral en recherche, a pour objectif de soutenir la qualité de la formation en enseignement et en recherche clinique des médecins du réseau d'enseignement clinique de la faculté de médecine de l'Université Laval.

Autres renseignements :

La Chaire peut octroyer une aide financière jusqu'à concurrence d'un maximum de 40 000 \$ pour une année. Les demandes doivent être soumises au moins six mois avant le début du stage postdoctoral et doivent être adressées à la titulaire de la Chaire de recherche sur le vieillissement. Les demandes seront examinées par le Comité directeur de la Chaire lors de la réunion suivant le dépôt de la demande. L'aide financière est d'une durée maximale d'une année, renouvelable une fois sur présentation d'une demande complète de renouvellement. La demande peut être transmise par courrier électronique. La lettre de présentation doit obligatoirement porter la signature du demandeur.

Documents à inclure dans la demande :

Le dossier de candidature doit comprendre tous les éléments suivants :

- Une lettre de présentation du candidat ou de la candidate, dans laquelle la nature et la qualité du stage, de même que ses retombées académiques éventuelles en termes d'enseignement et de recherche pour la Chaire, le Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec (CEVQ) et l'Université Laval sont clairement présentées;
- Un curriculum vitae;
- Une lettre de recommandation de gériatres ou de chercheurs ayant participé à la formation du candidat ou de la candidate;
- Une lettre d'appui du chef du département régional de gériatrie ou du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'un centre intégré de services affilié à l'Université Laval, référant à la qualité de la candidature, à la pertinence du stage proposé et à ses retombées pour le CEVQ;
- Une lettre d'appui du chef de la division de gériatrie du département de médecine de la Faculté de médecine de l'Université Laval;



Conditions d'obtention :

- Toute aide financière sera conditionnelle à l'assurance de l'obtention d'un poste ferme en gériatrie dans le réseau d'enseignement clinique de l'Université Laval au retour du stage;
- Le candidat ou la candidate devra démontrer qu'il ou qu'elle a fait toutes les démarches nécessaires pour obtenir au préalable une aide financière d'autres sources (organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux, fondations hospitalières, Faculté de médecine);
- Dans l'éventualité où le candidat obtient une ou plusieurs bourses d'autres sources (organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux, fondations hospitalières, Faculté de médecine), il devra en aviser le titulaire et la coordonnatrice de la Chaire afin que les ajustements nécessaires au montant de la bourse soient effectués.³
- Lorsqu'il y a attribution de plusieurs bourses et que la Chaire ne finance pas le montant maximal proposé (40 000 \$), un montant de 5 000 \$ peut alors bonifier l'aide financière octroyée pour soutenir les activités de recherche du candidat, notamment pour la diffusion et le transfert des connaissances.
- Le candidat ou la candidate devra préciser les démarches faites auprès du milieu d'accueil du stage afin d'obtenir un soutien financier, en termes de bourses ou de revenus cliniques.

Critères d'évaluation :

- La pertinence et la qualité scientifique du stage postdoctoral;
- L'obtention d'autres sources de financement en partenariat avec la Chaire;
- Les retombées académiques éventuelles en termes d'enseignement et de recherche pour la Chaire, le CEVQ et l'Université Laval, au retour du stage.

Conditions imposées aux subventions octroyées :

- Un rapport doit être acheminé à la Chaire un an à la suite de l'octroi de la subvention, décrivant les activités réalisées ainsi que le détail des sommes utilisées;
- La Chaire de recherche doit être nommée comme organisme subventionnaire dans toutes les publications découlant du projet de recherche (s'il y a lieu).

³ Dans le cas de l'obtention de la bourse McLaughlin, les règles d'attribution du vice décanat exécutif de la Faculté de médecine seront respectées. À cet effet, les autres organismes subventionnaires (dont la Chaire) conviennent du montant de leur bourse respective. Ensuite, le vice décanat exécutif de la FMED utilise un barème de 70 000 \$ pour faire le calcul de la bourse McLaughlin qui sera octroyé au candidat.



UNIVERSITÉ
LAVAL

Chaire de recherche sur le vieillissement

Coordonnées :

Les demandes doivent être acheminées à la titulaire de la Chaire. La coordonnatrice doit être en copie conforme lors de l'envoi par courrier électronique :

André Tourigny

Titulaire de la Chaire de recherche sur le vieillissement

Courriel : andre.tourigny@fmed.ulaval.ca

Coordonnatrice de la chaire : chaire.vieillissement@fmed.ulaval.ca